

AR Prefecture

063-256301375-20251029-DCS20251008-DE

Reçu le 12/11/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20251008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 Octobre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Jacques-d'Ambur, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 17/10/2025.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 61

Votants : 65 (dont 1 double voix et 3 pouvoirs)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération autorisant à payer un Quart de l'Investissement avant le Vote du Budget primitif 2026 du SMADC

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il sera sans doute nécessaire de pouvoir payer des factures d'investissement dès le début d'année 2026 (notamment des factures de maîtrise d'œuvre et les travaux d agrandissement de la Maison des Combrailles et en lien avec la prestation de révision du SCoT).

Pour ce faire, il vous est rappelé les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, *article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget (*remboursement emprunt Manoir de Veygoux le 25/01 par exemple*).

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

AR Prefecture

063-256301375-20251029-DCS20251008-DE
Reçu le 12/11/2025
Publié le 12/11/2025

Les dépenses correspondant à un quart du budget 2025 seraient les suivantes :

IMPUTATIONS BUDGETAIRES			BP 2025	Autorisations 2026
CHAPITRE 20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			303 847,34 €	75 961,84 €
O20	2031	Frais d'Etudes	69 000,00 €	17 250,00 €
510	202	Frais réalisation de documents d'urbanisme	234 847,34 €	58 711,84 €
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			418 989,23 €	104 747,31 €
O20	21828	Achat véhicule	15 000,00 €	3 750,00 €
O20	21838	Matériel de bureau et matériel informatique	14 989,23 €	3 747,31 €
633	2152	Installation de voiries : signalétique touristique	190 000,00 €	47 500,00 €
633	2152	Création espace VTT	99 000,00 €	24 750,00 €
633	2152	Signalétique randonnée pédestre	50 000,00 €	12 500,00 €
633	2152	Matériel de comptage de fréquentation touristique	50 000,00 €	12 500,00 €
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS			666 154,76 €	166 538,69 €
O20	2313	Travaux Maison des Combrailles	660 000,00 €	165 000,00 €

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

AUTORISE : le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHAL



ASSEMBLEE GENERALE DU 29 OCTOBRE 2025

A ST JACQUES D'AMBUR

Liste des Présents

AR Prefecture

063-256301375-20251029-DCS20251000 DE
Reçu le 12/11/2025 COMMUNES
Publié le 12/11/2025

Ayat-sur-Sioule

Beauregard-Vendon
Biollet
Blot-l'Eglise
Briffons
Champs
Chapdes-Beaufort
Charbonnières les Vieilles
Charensat
Châteauneuf-les-Bains
Condat-en-Combraille
Fernoël
Giat
Gimeaux
Gouttières
Herment
La Goutelle
Lastic
Les Ancizes Comps
Lisseuil
Montel-de-Gelat
Montfermy
Moureuille
Pionsat
Pontaurumur
Pontgibaud
Prompsat
Prondines
Puy-Saint-Gulmier
Queuille
Roche d'Agoux
Sainte-Christine
Saint-Gal-sur-Sioule
Saint Gervais d'Auvergne
Saint-Hilaire-la-Croix
Saint-Jacques-d'Ambur
Saint-Maigner
Saint Maurice de Pionsat
Saint-Myon
Saint-Pardoux
Saint-Pierre-le-Chastel
Saint-Rémy-de-Blot
Sauret-Besserve
Sauvagnat
Servant
Tortebesse
Vergheas
Verneugheol
Villossanges
Voingt
Youx

DELEGUES PRESENTS

Michel CHASSAGNOL
Jean-Michel GALTIER
Claude CHAMBON
Denis BARDEL
Alain BOUSCAUD
Guillaume CRISPYN
Luc CAILLOUX
Géraldine JAFFEUX
Marinette DOS SANTOS
Amélie PEREZ
Pascal MOUTON
Pascal GAULON
Dominique BARBARIN BADIÈRE
Françoise CHAPUT
Martine GAUVIN
Boris SOUCHAL
Ida GIRAUD
Francis BOUYOUX
Didier MANUBY
André BROMONT
Robert FAREJEAX
Daniel CONDAT
Hélène VERNADAT
Bernard PENY
Charles CARRIAS
Anne-Michèle DONNET
Hubert CHAPUT
André MONNERON
Cédric ROUGHEOL
Stéphane CANUTO
Laurence ORIOL
Gérard COMBEAUD
Chrales SCHIETTEKATTE
Jean-Claude GAILLARD
Sylvain LELIEVRE
Dominique MONNEYRON
Jacqueline LAMBERT
Daniel DIONNET
Jérôme MEYNET
Philippe MASSON
Marc TARDIF
François ROGUET
Jacques LAGUET
Franck MILORD
Gilles CHAMPOMIER
Gilles BOULAY
Gilles BERNARD
Jean-Louis RICHIN
Jean-Yves NEDELLEC
Josias GARCIA
Olivier GLOWACKI

COMMUNAUTES DE COMMUNES

DELEGUES PRESENTS

Chavanon Combrailles et Volcans

Yannick BONY
Janette VIALETTE-GIRAUD
Frédéric SABY

Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT Gérard VENEAULT
Pays de Saint-Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL
AR Prefecture	
063-256301375-20251029-DCS20251008-DE Reçu le 12/11/2025 Publié le 12/11/2025	
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets	Bourg-Lastic
Bromont-Lamothe (excusé)	Bussières-près-Pionsat (excusés)
Buxières-sous-Montaigut (excusé)	Château-sur-Cher
Cisternes-la-Forêt	Combrailles (excusé)
Combronde	Davyat
Durmignat (excusée)	Espinasse (excusée)
Jozérand	La Celle-d'Auvergne
La Cellette (excusée)	La Crouzille
Landogne (excusée)	Lapeyrouse (excusée)
Le Quartier (excusée)	Loubeyrat (excusé)
Manzat	Marcillat (excusé)
Menat (excusées)	Messeix
Miremont	Montaigut-en-Combraille (excusé)
Montcel (excusée - POUVOIR)	Neuf-Eglise (excusée – POUVOIR)
Pouzol (excusée)	Saint-Angel
Saint-Avit (excusée)	Saint-Eloy les Mines (excusés)
Saint-Etienne-des-Champs	Saint-Georges de Mons
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé – POUVOIR)
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Priest-des-Champs (excusé)	Saint-Quintin-sur-Sioule
Saint-Sulpice	Savennes (excusée)
Teilhède (excusé)	Teilhet
Tralaigues	Virlet
Vitrac (excusé)	Yssac-la-Tourette (excusé)

Communauté de communes :

Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, Monsieur Julien PERRIN

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
 Madame Jocelyne LELONG, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusée)
 Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusé)
 Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)